

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 06 février 2024

72 PERSONNES MISES A L'ABRI AU NIVEAU DU PONT CHARLES DE GAULLE – 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Ce mardi 6 février 2024, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, avec le concours opérationnel de la préfecture de Police, a procédé à une opération de mise à l'abri pour des personnes dormant à la rue au niveau du pont de Charles de Gaulle, dans le 12^{ème} arrondissement.

72 personnes ont été prises en charge et orientées vers des structures d'accueil temporaires, dont 46 personnes vers des structures d'accueil temporaires en région hors Ile-de-France et 26 personnes vers des structures d'accueil temporaires en Ile-de-France.

Cette 2^e mise à l'abri en 2024 s'inscrit dans le cadre de la mobilisation constante de l'État pour accompagner les personnes les plus vulnérables. Ainsi, plus de 151 personnes ont été mises à l'abri depuis le début de l'année.

Enfin, en Île-de-France, chaque nuit, ce sont plus de 120 000 personnes en situation de précarité qui bénéficient d'une prise en charge par l'Etat au titre de l'hébergement.

Les chiffres clés en 2024 :

- 2 opérations de mise à l'abri au bénéfice de plus de 154 personnes ;
- 328 personnes orientées vers des structures d'accueil temporaire en région hors Île-de-France.

Bilan 2023 :

- 35 mises à l'abri ont permis de prendre en charge 6 443 personnes
- 3 400 personnes donc 800 personnes en famille, ont été orientées en région à compter d'avril 2023 depuis la création progressive des SAS
- Environ 21 500 personnes ont été orientées avec le dispositif du schéma départemental d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés (SNADAR)

Contact presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police
ppcom@interieur.gouv.fr